

JOURNÉE TECHNIQUE : Lancement de la marque Accueil Vélo RÉSUMÉ DES ÉCHANGES animés par Véronique Brizon (FVT / RN2D)



QUESTIONS SUR LA COTISATION

La cotisation est-elle obligatoire ?

La cotisation est obligatoire à partir du 1er janvier 2013, elle est d'un montant de 200 € par prestataire pour 3 ans. Les collectivités ont la possibilité de prendre à leur charge le coût de cette cotisation, mais doivent clairement faire savoir aux établissements partenaires que l'usage de la marque est payant. Par exemple, sur la Vélodyssée une majorité des départements a fait ce choix, seuls les Landes et la Loire-Atlantique font payer la marque dès 2013. La cotisation n'est pas ressentie comme un frein partout : les Landes sont le département où les hébergeurs sont les plus favorables à Accueil Vélo. Dans trois ans, la marque sera payante partout.

Qui encaisse les 200 euros ?

Ce sont les organismes évaluateurs, donc les CDT et CRT qui ont la charge des visites de contrôle et qui donnent l'autorisation aux établissements d'utiliser la marque.

Un office de tourisme qui se charge des visites de contrôle doit-il payer la cotisation ?

C'est à l'évaluateur Accueil Vélo de décider s'il prend en charge la cotisation de ces offices.

La cotisation intègre-t-elle la remise du panneau ?

Aux évaluateurs d'en décider. Une mutualisation des coûts peut être étudiée par France Vélo Tourisme.

QUESTION SUR QUALITÉ TOURISME

Quels liens entre la marque Accueil Vélo et la marque Qualité Tourisme ?

Des discussions sont engagées avec le service en charge de Qualité Tourisme, les initiatives locales lui ont déjà été présentées. Cependant, Accueil Vélo doit d'abord faire ses preuves et s'installer sur le territoire. Maintenant que c'est une marque nationale, il faut démontrer son intérêt pour pouvoir intégrer à Qualité Tourisme ces services vélo. Ce serait complémentaire au volet « activités » dont Qualité Tourisme vient de se doter.

QUESTION SUR LE VÉLO SPORTIF

Des référentiels existent pour le vélo sportif, comment Accueil vélo peut les prendre en compte ?

Les cyclotouristes à la pratique sportive ne sont pour l'heure pas pris en compte par la démarche France Vélo Tourisme. La priorité est mise sur le tourisme de découverte, car on ne parlait jusqu'à présent que de pratiques sportives. Cependant, il faudra les prendre en compte car les besoins des utilisateurs sont similaires.

QUESTION SUR L'ORGANISATION

Risque-t-on d'avoir une superposition entre une coordination à échelle de grands itinéraires et une coordination régionale ?

Pour être efficace, deux possibilités de piloter le déploiement d'Accueil Vélo ont été imaginées : au niveau d'un itinéraire et au niveau d'un schéma régional véloroutes et voies vertes. Ensuite, il est souhaitable que ces pilotes Accueil Vélo échangent leurs informations et travaillent ensemble.

Par exemple, une convention a été signée entre le pilote de la Vélodyssée et le CRT Bretagne pour coordonner le déploiement sur la Vélodyssée et sur les itinéraires de la région.

Comment organiser un dialogue entre un comité d'itinéraire et le niveau national

Des échanges sont possibles dans le cadre du club des animateurs d'itinéraires réuni chaque année par RN2D/DRC et des schémas véloroutes et voies vertes.

Comment seront traités les territoires dont la structuration de l'offre est assurée par des structures associatives, comme le Luberon ?

Pour rechercher une cohérence territoriale, il a été décidé que des structures régionales et départementales s'engagent dans la démarche Accueil Vélo. Pour ce qui concerne le Luberon, il faudrait trouver un pilote régional pour contractualiser. Si la Région n'est pas en mesure de le faire, France Vélo Tourisme peut sans doute envisager de contractualiser provisoirement avec Vélo Loisirs en Luberon, dont la démarche a fait ses preuves.

Est-il obligatoire de créer un comité d'attribution de la marque ?

Non

Quand les conventions pourront-elles être signées entre France Vélo Tourisme et les grands itinéraires ?

Dès l'envoi des kits, au mois de juin

QUESTIONS SUR LES ITINÉRAIRES

Qui peut impulser la création d'un comité d'itinéraire interrégional ?

Cela nécessite une volonté politique ainsi que des compétences techniques. Aller voir les projets qui marchent peut être un des éléments déclencheurs. Le Réseau national des destinations départementales, l'Association des départements et régions cyclables, la Mission nationale Véloroutes et Voies Vertes peuvent présenter les outils, les méthodes disponibles pour constituer un comité d'itinéraire. Ils peuvent créer des liens avec les comités existants.

Les hébergements situés sur les boucles liées aux itinéraires bénéficient-ils de la marque, par exemple dans le Pays des Châteaux.

L'ensemble des professionnels situés sur les boucles aménagées selon les caractéristiques du cahier des charges national des véloroutes et voies vertes, dont les boucles du Pays des Châteaux à vélo, bénéficient d'Accueil Vélo. L'objectif est de favoriser une fréquentation par capillarité, notamment à partir des grands itinéraires structurants. Par exemple, l'objectif à 10 ans de la Région Centre est de développer 3000km d'itinéraires, à partir de la vitrine « Loire à Vélo », en utilisant les mêmes outils pour la structuration et la promotion.

Quand les itinéraires non prioritaires seront-ils concernés ?

A partir du moment où l'itinéraire est au SN3V, il n'y a a priori pas de frein au déploiement, FVT devrait pouvoir diffuser les engagements à signer.

La marque Accueil Vélo peut-elle s'appliquer à des itinéraires en cours de développement ?

Oui, il faut qualifier l'offre en même temps que l'on développe l'infrastructure.

QUESTIONS SUR LES DÉMARCHES PREEXISTANTES

Pour des territoires déjà engagés dans des démarches de qualification des services vélo, y a-t-il possibilité de bénéficier d'une période d'adaptabilité de la marque Accueil Vélo ?

On ne pourra véritablement porter une démarche nationale que si elle garantit aux touristes que les critères seront les mêmes partout. Il faut en discuter avec France Vélo Tourisme, qui étudiera avec pragmatisme et vigilance les transitions à envisager.

Comment motiver les prestataires de démarches locales à intégrer Accueil Vélo ?

Ils bénéficieront d'une marque nationale, de la communication via France Vélo Tourisme, d'une vitrine à l'international.

QUESTIONS SUR LE SITE FVT.COM

Les établissements Accueil Vélo figureront-ils sur le site fvt.com même si leur itinéraire ou leur territoire n'est pas sur le site ?

Non. La communication des itinéraires conditionne celle sur les établissements marqués Accueil Vélo sur fvt.com. Cela n'empêche cependant pas le déploiement d'Accueil Vélo sur d'autres itinéraires, promus plus localement.

Le coût pour faire figurer un itinéraire au site Internet francevelotourisme.com semble élevé

Pour l'Avenue Verte London-Paris, France Vélo Tourisme, parmi les prestataires à répondre à la consultation, a proposé l'offre la plus pertinente et en phase avec les attentes des partenaires. Un site internet d'information sur le tourisme à vélo ou la randonnée doit être confié à des spécialistes. Ils sont peu nombreux à être réellement qualifiés, à pouvoir mettre en œuvre la technologie appropriée.